

**TARIF DES HONORAIRES DE NEGOCIATION POUR PARTICULIERS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR****VENTE D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION ET TERRAINS**

- De 0 à 50 000 €.....	3 500.00 € TTC
- De 50 001 à 150 000 €.....	7.00 % TTC
- De 150 001 à 250 000 €.....	6.00 % TTC
- Au-delà de 250 001 € du prix de vente.....	5.00 % TTC

CE BAREME EST CALCULABLE PAR TRANCHES NON CUMULATIVES.

**TARIF DES HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE TTC A LA CHARGE DU BAILLEUR**

Honoraires sur les sommes encaissées.....	7.20 % TTC
---	------------

**LOCATIONS IMMOBILIERES A USAGE D'HABITATION****HONORAIRES T.T.C. à la charge du LOCATAIRE :**

Honoraires relatifs à la visite des lieux.....	30 % T.T.C. du loyer mensuel hors charges
Rédaction du contrat.....	30 % T.T.C. du loyer mensuel hors charges
Réalisation de l'état des lieux.....	30 % T.T.C. du loyer mensuel hors charges

**HONORAIRES T.T.C. à la charge du BAILLEUR :**

Honoraires relatifs à la visite des lieux.....	30 % T.T.C. du loyer mensuel hors charges
Honoraires de négociation.....	10 % T.T.C. du loyer mensuel hors charges
Rédaction du contrat.....	30 % T.T.C. du loyer mensuel hors charges
Réalisation de l'état des lieux.....	30 % T.T.C. du loyer mensuel hors charges

**TARIF DES HONORAIRES DE NEGOCIATION POUR PROFESSIONNELS****TARIFS SUR LES VENTES D'IMMEUBLES COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS, FONDS DE COMMERCE, CESSION DE BAUX**

- De 0 à 15 000 €.....	10 % HT soit 12.00 % T.T.C.
- De 15 001 à 150 000 €.....	9 % HT soit 10.80 % T.T.C.
- Au-delà de 150 000 € du prix de vente.....	8 % HT soit 9.60 % T.T.C.

MINIMUM D'HONORAIRES PERCUS : 5 000 €. H.T.V.A., SOIT 6 000 € T.T.C.

CE BAREME EST CALCULABLE PAR TRANCHES CUMULATIVES. HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

**LOCATIONS GERANCES COMMERCIALES****Honoraires calculés sur le montant du loyer annuel hors taxes de la façon suivante :**

10 % HT, soit 12 % TTC du loyer de la première année ; 2 % HT, soit 2.4 % TTC du loyer des années suivantes.

MINIMUM D'HONORAIRES PERCUS : 5 000 €. HTVA, SOIT 6 000 € TTC. HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE GERANT

**LOCATIONS LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX**

Honoraires à la charge du locataire : négociation 3 mois du loyer H.T. MINIMUM D'HONORAIRES PERCUS : 5 000 €. HTVA, SOIT 6 000 € TTC.

Rédaction du bail : 1 mois de loyer d'honoraires H.T. MINIMUM D'HONORAIRES PERCUS : 2 500 €. HTVA, SOIT 3 000 € TTC.

**CABINET COUSIN**

Carte professionnelle n° CPI 50012018000027319 délivrée par la CCI OUEST NORMANDIE. Garanties financières de 1 500 000 € pour Transactions Immobilières et Fonds de Commerce et de 350 000 € pour Gestion Immobilière. Adhérent à la Caisse de Garantie de la SOCAF. Inscrit auprès de l'ORIAS en tant que courtier en opérations de banque et services de paiement sous le n° 13004499. Société par actions simplifiée au capital de 15 000 € - RCS CHERBOURG 504 691 718 (2008 B 145). N° TVA intracommunautaire FR 32 504 691 718

## **TARIF DES HONORAIRES DE REDACTION DES ACTES POUR LES PROFESSIONNELS, A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR**

- ✓ HONORAIRES SUR FORMALITES : 800 € HT, SOIT 960 € TTC
- ✓ HONORAIRES DE REDACTION : 3 % HT (SOIT 3.6 % TTC) DU PRIX DE VENTE, AVEC UN MINIMUM DE : 2 500 € HT, SOIT 3 000 € TTC.
- ✓ HONORAIRES DE REDACTION DE COMPROMIS : 500 € HT, SOIT 600 € TTC
- ✓ PROVISION SUR FORMALITES : 1 300 €, TVA INCLUSE (1 500 € EN CAS DE VENTE EN REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE).

## **FRAIS DE DOSSIER TVA INCLUSE A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR OU DU DEMANDEUR**

Demande de KBIS .....	48 €*
Etat complet des inscriptions.....	60 €*
Etat des nantissement .....	48 €*
Demande d'acte d'état civil.....	15 €
Photocopies par page .....	0,30 €
Demande de dossier diagnostic .....	54 €
Demande de certificat d'urbanisme.....	36 €
Enregistrement d'un acte.....	180 €*
Numérisation d'un acte.....	48 €
Demande d'attestation d'assurance .....	16 €
Déplacement par km.....	0,48 €
Transmission annonce légale.....	50 €*
Modification RCS.....	220 €*
Immatriculation RCS.....	250 €*
Mainlevée .....	250 €*
Prise de nantissement .....	250 €*
1 heure de consultation.....	120 €

\* en plus du remboursement des débours

## **CABINET COUSIN**

Carte professionnelle n° CPI 50012018000027319 délivrée par la CCI OUEST NORMANDIE. Garanties financières de 1 500 000 € pour Transactions Immobilières et Fonds de Commerce et de 350 000 € pour Gestion Immobilière. Adhérent à la Caisse de Garantie de la SOCAF. Inscrit auprès de l'ORIAS en tant que courtier en opérations de banque et services de paiement sous le n° 13004499. Société par actions simplifiée au capital de 15 000 € - RCS CHERBOURG 504 691 718 (2008 B 145). N° TVA intracommunautaire FR 32 504 691 718